

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2015-20 créant l'unité mixte de recherche U 1176 et nommant Madame Cécile DENIS directrice de l'unité ;

Vu la décision n° 2016-65 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1176 et prolongeant son directeur ;

Vu la décision n° 2018-52 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1176 et prolongeant son directeur ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

**DECIDENT :**

**Article 1 :** L'unité mixte de recherche U 1176 intitulée « Hémostase-Inflammation-Thrombose » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2 :** Madame Cécile DENIS est prolongée dans ses fonctions de directrice de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier Samuel**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY**